

Formation

Maître-chien de sécurité privée

Information:
418 622-7821 poste 7835
saefierbourg@csdps.qc.ca

FIERBOURG.COM

Dates :

Phase 1 : 18, 19, 24, 25 avril et 1, 2, 15, 16 mai 2017 de 8 h à 16 h 30
Phase 2 et 3 : dates à confirmer

Durée de la formation :

180 heures (Phase 1 : 60 heures et phase 2 et 3 : 120 heures)

Contenu de la formation :

- Connaissance de la réglementation, des lois et de la déontologie
- Biologie et anatomie canine
- Techniques de ronde et de recherche d'individus
- Pansage et premiers soins
- Techniques d'interventions
- Dressage du chien de sécurité
- Rédaction de rapport de circonstance oral et écrit

Conditions d'admission :

- Être titulaire d'un permis valide du Bureau de la sécurité privée (BSP)
- Être propriétaire de son chien âgé de plus de 15 mois et moins de 6 ans
- La race du chien doit figurer sur la liste de la Fédération des cynophiles internationale (FCI)
- Avoir satisfait aux exigences de l'entrevue et du test pratique avec chien
- Conditions Emploi-Québec (temps partiel)

Coût :

Phase 1 : 60\$ (financée par Emploi-Québec)
Phase 2 et 3 : 2 000\$ (optionnelles)

Endroit :

Fierbourg, centre de formation professionnelle
800, Rue de la Sorbonne, Québec (QC), G1H 1H1
Entrée : PORTE E9



Inscription en ligne
2 formulaires
à compléter en ligne

Emploi
Québec
Capitale-Nationale



Commission scolaire des
PREMIÈRES-SEIGNEURIES